

DEPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

CANTON DE VILLERS-COTTERETS



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 AVRIL 2022
SESSION ORDINAIRE**

Le sept avril deux mil vingt-deux, convocation du Conseil municipal a été adressée à chaque membre, affichée à la porte de la mairie et publiée électroniquement.

Le treize avril deux mil vingt-deux, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LE FRERE Céline, Maire.

Etaient présents : Céline LE FRERE, Olivier LAVOIX, Caroline MAS, Françoise BOCQUET, Jacques GEBKA, Nicole WARZEE, Claude GENINASCA, Sébastien VERON, Patricia DUFFIEUX, Rémy MAROT, Céline JAYRIANT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusées et représentées : Marc ANDRIEUX (Caroline MAS), Denise MEUNIER (Jacques GEBKA) Michel GILLE (Céline LE FRERE), Francis VILNOIS (Olivier LAVOIX), Elodie LAIGNEL, (Claude GENINASCA), Benoit POINT (Céline RIANT).

Etaient excusés : Corinne FERTE, Arlette FELTRIN.

Secrétaire de séance : Olivier LAVOIX.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales, Madame le Maire, vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme Monsieur Olivier LAVOIX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

SESSION BUDGETAIRE

➤ **Compte administratif 2021** :

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Céline LE FRERE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif. Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et 2 abstentions (Madame Riant et Monsieur Point) le compte administratif 2021 qui peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice : 1 974 590.38 Euros	Recettes de l'exercice : 2 016 471.50 Euros
Résultat de clôture	41 881.12 euros
Excédent reporté	548 327.80 euros
Excédent d'exploitation au 31/12/2021	590 208.92 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	725 702.37 Euros
Recettes de l'exercice	486 280.45 Euros
Résultat de clôture (Déficit)	- 239 421.92 euros
Excédent reporté	278 708.89 euros

Excédent d'investissement au 31/12/2021 **39 286.97 €**
Soit un résultat au 31/12/2020 hors RAR : 629 495.89 euros

➤ **Compte de gestion 2021 :**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des divers documents comptables et budgétaires, déclare par 15 voix pour et deux abstentions (Madame Riant et Monsieur Point) le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Affectation du résultat 2021 :**

Le Conseil Municipal, procède par quinze voix pour et deux abstentions (Madame Riant et Monsieur Point) à l'affectation des excédents 2021 au budget 2022

- 590 208.92 € en dépenses nouvelles de fonctionnement
- 39 286.97 € en dépenses nouvelles d'investissement

➤ **Attribution des subventions aux associations :**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention pour évènementiel
Au fil des Ans	1 500	
Coopérative école maternelle	1 300	
Club Milonais d'Haltérophilie Musculation	4 000	
La Gaule Milonaise	500	
M.J.C	7 000	
Tennis Club	1 550	
Jean Racine et son Terroir	1 200	1 600
Amis du musée du Machinisme Agricole	1 000	
Les Picmards	700	
Murs Remparts et Patrimoine Milonais		14 500
Handball Milonais	1 500	
R.V.M.	150	
Union Bouliste Milonaise	500	

Monsieur Véron s'étonne du montant sollicité et attribué à MRPM pour l'organisation de la fête médiévale alors qu'il n'a pu obtenir que 2 000 € pour l'organisation de la manifestation organisée par TOP Oxygène.

Madame Riant lui rappelle que TOP OXYGENE n'est pas une association de la commune.

Madame le Maire lui rappelle que la fête médiévale est une volonté de la collectivité et que l'organisation a été confiée à MRPM afin de bénéficier de plus de souplesse que n'en permet le cadre administratif.

➤ **Subvention d'équilibre au CCAS :**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants attribue une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 15 000 euros. Mme BOCQUET rappelle les missions du CCAS et annonce la reprise des activités festives organisées par le CCAS.

➤ **Fixation des taux d'imposition 2022 :**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions applicables aux taxes directes locales et à leur répartition entre les différentes collectivités décide à l'unanimité des membres votants de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 à :

- Foncier bâti : 52.87 %
- Foncier non bâti : 29.27 %

➤ **Budget primitif 2022 :**

Le Conseil Municipal, approuve par quinze voix pour et deux contre (Madame Riant, Monsieur Point) le budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Section de fonctionnement : 2 585 244.56 €
- Section d'investissement : 1 759 430.39 €

Exercice du droit de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, renonce à exercer le droit de préemption sur les propriétés suivantes :

ADRESSE	SECTION ET PARCELLE
22 Rue Jean de La Fontaine	ZI 40
5 rue du Moulin à Vent	ZC 355
42 rue Saint Lazare	AK 55-219-229-322
La Fosse Heurlot – L'écorcherie	ZC 6 - 524

DIVERS

Monsieur Véron souhaite savoir s'il est envisageable d'attribuer une aide financière au lycée des Métiers.

Madame le Maire lui rappelle que le fonctionnement du lycée relève de la compétence de la Région. En outre, la commune participe au fonctionnement du lycée par le règlement mensuel de la prestation restauration pour les élèves de l'école élémentaire ainsi que la mise à disposition gratuite du gymnase.

Aucune question n'ayant été adressée à Madame le Maire, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le maire,

Céline LE FRERE